

QUE DE NIEU ?

QUOI DE NEUF ?

Petit périodique d'infos municipales de LA TOUR D'Auvergne.

N°10
MAI 2022



Ce « QUE DE NIEU » paraît au lendemain du vote du budget 2022. Moment clé de la vie communale, il fixe des orientations ambitieuses en investissement et rigoureuses en fonctionnement. La réorganisation des espaces et des usages permettra de diminuer les charges à moyen terme. Elle offrira aussi la possibilité de maintenir un niveau de services à la hauteur de notre commune pour conserver nos fonctions de « centralité » et de « pôle touristique » du versant Ouest du Sancy. Ces objectifs sont définis dans le projet de PLU et sont déterminants pour dessiner le visage que l'on veut donner à notre bourg. Le projet d'aménagement de logements adaptés aux jeunes actifs et aux retraités permettra aussi de renforcer notre attractivité. Il est mené avec le soutien du Département et conduit par un bailleur social. Une enquête pour connaître les besoins précis sur l'ensemble du bassin de vie est en cours. C'est une étape préalable indispensable à sa définition.

Ces décisions communales sont aussi accompagnées et encouragées par un certain nombre d'initiatives privées. Dans les prochains mois, on espère la réouverture de plusieurs établissements. C'est une embellie vertueuse pour l'avenir de notre commune.

Enfin, les moyens consacrés à l'école primaire permettront de proposer des Septembre 2022, un apprentissage de l'occitan dans le cadre des activités périscolaires. Ils visent à apporter singularité et originalité dans le rythme d'apprentissage.

LA TOUR D'Auvergne est unique ! Dans un monde uniforme, notre commune mérite de se démarquer et de s'émanciper. C'est notre première motivation et notre seule raison d'exister.
Bonne lecture à tous.

TRAVAUX

❖ Station-service

Le projet prend forme – les travaux vont commencer.

- La rétrocession du terrain de 2 400m² au Ventadoux du département à la commune est en cours. Une autorisation de réalisation des travaux sera délivrée par la DRAT du Sancy en attendant la procédure complète de vente.
- Les lots génie civil et VRD sont à la charge de la commune.
- Une convention avec le SIEG a été signée pour les travaux d'alimentation électrique.
- Un bail emphytéotique de 25 ans va être signé avec la société Gestinor qui s'engage à verser à la commune une redevance mensuelle variable en fonction des volumes annuels de vente pendant toute la durée du bail.
- Enfin une subvention de 30% du montant des travaux a été accordée par la Région.

❖ Borne de recharge véhicule électrique

La commune a été retenue par le SIEG pour l'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques. Cette borne se situera sur le parking face à l'Hôtel du Lac. Cette nouvelle offre à proximité de l'aire de loisirs et sur l'axe passant devrait rapidement trouver sa clientèle. Elle sera opérationnelle avant fin 2022.



❖ Démantèlement du téléski du Bois de La Tour

Dans le cadre de la requalification du site de La Stèle, concomitamment à l'installation d'un nouveau pylône pour un relais téléphonique, il est envisagé de faire procéder au démantèlement du téléski du Bois de La Tour qui défigure le paysage et présente un réel danger pour le milieu.

Concernant le projet d'installation d'un relais de téléphone 4G au sommet du Puy de Chambourguet, SFR propose le versement d'une indemnité compensatoire de 15 000.00 € pour les 12 premières années d'occupation. Une convention entre les 2 parties sera signée pour l'installation de ce relais de radiotéléphonie.

Le démontage du téléski est en cours d'instruction par le Parc des Volcans et la Région.

❖ Cantine Scolaire

Les travaux de la cantine scolaire ont débuté le 15 avril 2022 pour un coût total estimé à 292 000€ HT.

Des subventions ont été accordées :

- DETR (Etat) : 88 650 €
- FIC (Département) : 52 991 €

La Région a été sollicitée pour une somme de 87 600€ HT.

Ces travaux devraient s'achever fin d'année 2022 pour une mise en service dès la rentrée de janvier 2023.

❖ Salles voûtées

Les travaux des salles voûtées de la Maison Moulin, vont permettre d'accueillir la bibliothèque et le bureau d'accueil de l'Office de Tourisme. Pour un montant de 205 320€ HT, ils débuteront prochainement. La consultation des entreprises est en cours et les travaux devraient se réaliser à l'automne.

Des subventions ont été allouées :

- de la DSIL (Etat) 41 064€
- du département : 20 000€

Une subvention de 82 128€ a été sollicitée auprès de la Région.

Pour effectuer les travaux à la cantine dans de bonnes conditions, la bibliothèque est déplacée temporairement au premier étage de la Mairie en attendant sa nouvelle destination dans les salles voûtées de la Maison Moulin (Place Malègue).

Elle est ouverte : - lundi de 16h00 à 17h00 - mercredi de 14h00 à 15h00 - samedi de 10h00 à 12h00.



❖ Le Lavoir



Le lavoir vient d'être remis en eau. Avec la pose d'un dallage qui permet de le rendre étanche et une prise en compte de l'usage public par le SIAEP

« Burande Mortagne », il est mis en valeur et sort de sa discrétion.

De plus, une boîte à livres a été installée.

Vous pouvez dès maintenant prendre et/ou déposer des livres.

Sans inscription, ni horaire !

Elle est en libre accès.

L'objectif est de donner une seconde vie aux livres et de les partager en toute liberté.



❖ Fonctionnement des fontaines

En harmonie avec l'environnement, les fontaines de notre commune vont fonctionner par période. Pour cela, un calendrier a été mis en place par la municipalité. Les fontaines de la Place de La Mairie, de Saint-Pardoux et du Lavoir fonctionneront du **15/04 au 01/11** ; celles de la rue Sous La Chapelle, de la Fontaubert, de la Route du Midi et du Foirail du **15/06 au 15/09**. (sauf dispositions préfectorales particulières)

Suite à l'assemblée générale du SIAEP Burande Mortagne, il a été instauré un tarif « abonnés publics » (fontaines, cimetières, stations d'épurations) pour maintenir les usages tout en préservant l'environnement.

❖ Aire de jeux inclusive

Une aire de jeux inclusive a récemment été installée aux abords du lac. Elle va permettre à chaque enfant, porteur ou non d'un handicap, d'avoir accès aux mêmes jeux et de s'amuser librement ensemble en toute sécurité grâce à ces jeux adaptés pour tous.

Elle sera inaugurée le 9 juin en présence de Mme Sandrine CHAIX – vice-présidente de la région, déléguée à l'action sociale et au handicap.



❖ Brigade de Gendarmerie

La réception des travaux a eu lieu lundi 25 avril 2022. Ces travaux comprenaient :

- L'isolation par l'extérieur
- La réfection des salles de bain
- L'aménagement des bureaux
- la mise aux normes de la cellule de sûreté

A compter du 1^{er} mai, le loyer sera révisé conformément à la convention signée avec le ministère de l'intérieur

BUDGET COMMUNAL

→ Section de fonctionnement

DEPENSES

Charges à caractère général

Combustibles, carburants, produits d'entretien, électricité, petit équipement, vêtements de travail, entretien bâtiments et véhicules, fournitures scolaires, administratives, entretien voirie, bois et forêts, maintenance, assurances, honoraires, fêtes et cérémonies, affranchissement courrier, téléphonie, taxe foncière, remboursement frais....

TOTAL : 396 200.00 €

Charges de personnel

Salaires titulaires et autres + Cotisations URSSAF, IRCANTEC, CNRACL, Pôle emploi, médecine du travail, pharmacie

TOTAL : 363 600.00 €

Autres charges

CCAS – Indemnités Maire et Adjoints, contributions organismes groupement SIEG, subventions associations

TOTAL : 62 000.00 €

Charges financières

Remboursement intérêts des emprunts

TOTAL : 7 000.00 €

Dotations amortissements

TOTAL : 14 316.00 €

Virement à la section d'investissement

TOTAL : 168 459.00 €

TOTAL GENERAL : 1 011 575.00 €

RECETTES

Ventes produits prestations de services

Ventes coupes, concessions cimetière, cantine, remboursement frais, mise à disposition personnel, REOM, frais scolarité

TOTAL : 61 850.00 €

Impôts et taxes

Contributions directes (taxe foncière bâtie et non bâtie)

TOTAL : 489 711.00 €

Dotations et participations

Dotations forfaitaire, dotations solidarité, subventions Départemental et Etat, compensation taxe foncière, Fonds National de péréquation, FCTVA, remboursement emploi aidé

TOTAL : 310 227.00 €

Autres produits – Gestion courante

Revenus des immeubles (La Poste, ancien presbytère, gîtes, la Stèle, gendarmerie, scierie, SFR, station-service...)

TOTAL : 109 800.00 €

Atténuations charges

Remboursement indemnités journalières (salaires) + sinistres

TOTAL : 39 987.00 €

Excédent reporté

0 €

TOTAL GENERAL : 1 011 575.00 €

Subventions aux associations : 5 150.00 € allouées en 2022

Taux d'imposition 2022 :

Taxe foncière bâtie :

40.13 %

Taxe foncière non bâtie :

69.29 %

Pas d'augmentation des taxes cette année

→ Section d'investissement

DEPENSES

Opérations financières

Déficit, remboursement prêts (capital), caution, Fonds de concours*

TOTAL : 515 025.64 €

Restes à réaliser 2021

(église St-Pardoux, aménagement trottoir Route de Tauves, cantine, salles voûtées, centre Paul Marion, gendarmerie, sentier de valorisation, profil baignade, aire de jeux inclusive, barrage plan d'eau + changement vanne, matériel de déneigement, station-service, pont du buisson, réfection menuiseries salle des fêtes)

TOTAL : 1 565 684.00 €

Opérations financières

Virement section de fonctionnement, taxe aménagement, FCTVA

TOTAL : 690 692.20 €

Restes à réaliser 2021

Subventions

TOTAL : 996 285.00 €

Emprunt : 185 000.00 €

Nouveaux programmes 2022

Programme	Montants TTC	Montants subventions
Cabinet médical	347 520.00 €	201 985.00 €
Voirie 2022 (Chomet-Mezeirat-Aulhiat)	106 374.00 €	26 593.50 €
Place Malègue	120 648.00 €	50 873.00 €
Etude vestiaire foot	3 120.00 €	
Eglise Saint-Pardoux – Tranche 2022 (honoraires architecte)	20 670.00 €	15 502.00 €
Cheminement salle des fêtes	18 000.00 €	
Système campanaire église	10 000.00 €	2 505.00 €
Acquisition matériel	5 000.00 €	
TOTAL NOUVEAUX PROGRAMMES	631 332.00 €	297 458.50 €
TOTAL GÉNÉRAL	2 712 041.64 €	2 169 435.70 €
		Soit un emprunt d'équilibre 542 605.94 €

* *Fonds de concours* : 25 000 € restant dû depuis 2014 à Dômes Sancy Artense suite à la création des logements Auvergne Habitat en 2011 dans la Maison Moulin.

Récapitulatif Travaux

(Restant à réaliser et nouveaux programmes) :
2 197 016.00 €

Récapitulatif subventions

(restant à percevoir et

sollicitées :

1 293 743.50 € soit un taux d'environ 60 %

❖ Rythmes Scolaires et Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Sollicité par les Services Départementaux de l'Éducation Nationale, après avoir interrogé le Conseil d'Ecole et les parents d'élèves, en date du 16 mars 2022 le Conseil Municipal a délibéré pour le rythme scolaire à 4.5 jours.

	LUNDI *	MARDI		MERCREDI	JEUDI		VENDREDI
7h30-8h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire
8H30-12H00	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement		Enseignement
12H00-13H30	Pause méridienne	Pause méridienne			Pause méridienne		Pause méridienne
13H30-15H00	Enseignement	TAP CP-CM	Enseignement maternelle		TAP CP-CM	Enseignement maternelle	Enseignement
15H00-16H30	Sortie ou garderie	TAP maternelle	Enseignement CP-CM		TAP maternelle	Enseignement: CP-CM	Garderie ou sortie
16H30-18H00	Garderie périscolaire	Garderie périscolaire			Garderie périscolaire		Garderie périscolaire



* Les horaires du lundi après-midi sont différents des autres jours :
13h30-15h30 : enseignement /
15h30-16h30 sortie ou garderie

La rentrée scolaire 2022-2023 sera donc synonyme pour les écoliers de la Tour d'Auvergne de retour aux sources. En effet ce rythme de 4,5 jours permettra aux élèves à travers les TAP de redécouvrir leur patrimoine. Durant toute l'année l'Institut d'Enseignement d'Occitan se rendra à l'école pour faire découvrir et perdurer la langue régionale auvergnate ainsi que sa culture sous forme ludique. Bonne découverte à tous et toutes !

DIVERS

❖ Composteur

Rappel : Pour le bon fonctionnement du composteur, il est essentiel de respecter les consignes suivantes lors de chaque apport pour éviter les nuisances (moucheron, odeurs...) :

- 1) Vider votre seau
- 2) Avec la griffe mélanger en surface pour briser les amas
- 3) Recouvrir de broyat de branche (le même volume que vos déchets)

Quand vous quittez le composteur vous ne devez plus voir vos déchets ! L'implication de tous permettra de conserver le composteur en accès libre.

❖ Dépôt sauvage de déchets

Par un courrier de rappel du préfet, le dépôt sauvage de déchets est **strictement interdit et puni par la loi**. Il s'agit de l'abandon et le dépôt illégal de déchets. Le Maire a la compétence pour engager une procédure de sanction.

❖ Du nouveau à La Reine Margot

Forte d'une expérience professionnelle de 25 ans dans l'hôtellerie-restauration, originaire du Sud de la France Mélanie MERCIER souhaite, avec « La Reine Margot », exprimer et partager son savoir-faire dans une région authentique tournée vers un développement touristique. Avec la reprise de cet établissement, Mélanie a fait le choix d'ouvrir des chambres d'hôtes et un restaurant basé sur une cuisine composée de produits du terroir avec une touche méridionale.

Après quelques travaux de rénovation, elle pense pouvoir envisager l'ouverture du restaurant courant septembre 2022.



❖ Vente d'herbe au plan d'eau

Pour la saison estivale 2022, la commune fait appel à candidature pour la vente d'herbe autour du plan d'eau (parcelle AB149 et 245 et AC 674). La partie plage n'est pas comprise dans cette vente.

Le candidat sera retenu sur plusieurs critères : le prix, l'activité agricole principale, le siège de l'exploitation, la possibilité d'effectuer la 1ère fauche avant le 1er juillet, la 2ème après le 22 août et de faire pâturer des petits animaux en aval de la digue.

Les offres sont à déposer en Mairie avant le 20 mai 2022 délai de rigueur.

❖ Vente terrains à bâtir

La commune met en vente 4 parcelles de terrains à bâtir au lieu-dit « le Grand Mégnaud » d'une superficie d'environ 500 à 1000 m² l'une. Elles pourront être destinées à la construction de biens à usage d'habitation ou à usage commercial.



Prix : 18 € TTC le m²
viabilisé

Plus de renseignements en Mairie (04-73-21-50-12).